

raisons qui avaient porté le gouvernement à agir comme il l'avait fait dans cette affaire.

Je demanderai si l'administration a agi d'une manière convenable en cette circonstance ? La soumission de Martin était la plus basse, mais en dépit de ce fait, Bourgoin et Lamontagne ont été placés dans une position plus avantageuse que lui, et le contrat leur fut ensuite adjugé. Devrait-on en agir ainsi à l'égard des contrats en général ? Je ne le crois pas. Martin avait offert une garantie satisfaisante, et qui sait, si on lui eût fait la même offre qu'à Bourgoin et Lamontagne, s'il n'eût pas baissé les prix pour la superstructure, ce qui aurait fait faire une économie réelle au pays.

Je trouve que le gouvernement a mal agi dans cette affaire.

Mon honorable ami le député de Châteauguay se rappellera la question soulevée l'an dernier, lorsqu'il fut nommé un sous-comité chargé par le comité des comptes publics de s'enquérir du contrat pour fournir le bois au pénitencier de St. Vincent de Paul. Un individu avait soumissionné à un certain prix, et avait tout espoir d'obtenir le contrat, mais il fut informé qu'un autre qui avait soumissionné à un prix plus élevé allait l'obtenir, à condition qu'il réduisit ses prix,—et cela n'était certainement pas juste. Le système le plus équitable et qu'il est du devoir du gouvernement d'appliquer, c'est que le plus bas soumissionnaire puisse compter avoir le contrat, pourvu qu'il offre des garanties suffisantes. Dans le cas actuel, non-seulement Martin devait fournir des cautions, mais il devait déposer une somme d'argent en garantie du fidèle accomplissement du contrat. Il a été prouvé que la soumission de Martin était de \$1,000 plus basse que celle de ceux qui ont eu l'entreprise, mais ceux-ci étaient des amis politiques de l'administration actuelle.

Hon. M. MACKENZIE—Je ne connais absolument rien du contrat du pénitencier dont l'honorable député a parlé, si ce n'est qu'il a été donné par l'un de ses propres amis politiques. Dans le cas actuel, je prétends que l'entreprise a été adjugée au plus bas soumissionnaire. Les choses sont exactement telles que je les ai expliquées,

et je ne crois pas nécessaire d'entrer dans de nouvelles explications.

M. DESJARDINS—Je dois faire remarquer que l'architecte a dit que sur le tout il était non-seulement exact de supposer, mais que c'était un fait réel, qu'en faisant un calcul exact, la soumission de Martin était de \$1,084 plus basse que celle de Bourgoin et Lamontagne.

Hon. M. MACKENZIE—A propos d'une entreprise donnée à Kingston, un ami politique des messieurs de la gauche avait soumissionné à \$3 de moins qu'un ami politique de l'administration, et le plus bas soumissionnaire reçut le contrat. Il en est exactement de même dans le cas actuel.

M. MASSON—Je n'ai aucun reproche à faire au sujet du contrat pour la fourniture du bois au pénitencier de St. Vincent de Paul, qui a été donné à des amis de l'administration.

Hon. M. MACKENZIE—Le contrat a été adjugé par un ami politique de l'ancienne administration.

M. MASSON—Ce monsieur a sans doute changé ses opinions politiques depuis quelque temps. Lorsque l'on voit les députés des provinces maritimes et de la province de Québec, et les ministres de la couronne changer de côté politique, il n'est pas étonnant de voir un préfet de pénitencier modifier ses opinions. Il a été prouvé que le préfet du pénitencier avait accordé le contrat sur les représentations pressantes des amis politiques de l'administration actuelle. (M. Masson lit des extraits du rapport du comité chargé de s'enquérir de cette affaire, et continue :)—A l'une des assemblées du comité, l'honorable député de Châteauguay a demandé si ce n'était pas l'habitude de l'ancien gouvernement d'adjuger des contrats à ses amis politiques. A cette question, le témoin répondit qu'il adjugeait invariablement les contrats aux plus bas soumissionnaires. Sous l'ancienne administration, les contrats pour la fourniture des provisions aux institutions du gouvernement étaient toujours donnés aux plus bas soumissionnaires, et je puis prouver, documents en mains, que dans la plupart des cas ces contrats ont été donnés à des réformistes.

Hon. M. HOLTON—Comme l'honorable député a parlé de cette affaire, je crois qu'il aurait dû pousser ses recher-